

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2011

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Le Buan, Bertheaume, Lepetit, Simon, Stora, Girault, Mmes Accadebled, Fouquerel, Pasqué.

Absents excusés : M. Stora, M. Lepetit (pouvoir à Monsieur Simon)

Secrétaire de Séance : Monsieur Lecarpentier

### **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2011**

**Adopté à l'unanimité.**

### **II - TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la réforme de la fiscalité de l'aménagement entrera en vigueur le 1er mars 2012. Il indique que ce nouveau dispositif (taxe d'aménagement) se substituera à la taxe locale d'équipement et s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable). Afin de fixer le taux de la taxe d'aménagement applicable sur le territoire communal, le conseil municipal doit délibérer avant le 30 novembre 2011.

Monsieur le Maire propose de maintenir cette taxe au même niveau que l'ancienne taxe (taxe locale d'équipement) au lieu de pouvoir appliquer une augmentation.

Le conseil municipal décide de fixer à 5 % le taux de la taxe d'aménagement sur la totalité du territoire communal.

Adopté à l'unanimité.

### **III - DEMANDE DE SUBVENTION RESTAURATION DE L'HARMONIUM**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'harmonium de l'église est un instrument de musique exceptionnel, et qui mérite donc d'être sauvegardé. Il indique qu'une restauration permettrait d'organiser ultérieurement des animations musicales et culturelles, le Conservatoire de musique de Caen est prêt à faire un concert dès restauration de cet instrument. Il communique les devis de restauration établis par deux facteurs d'orgue et propose de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

### **IV - DEMANDES DE SUBVENTION TRAVAUX ÉGLISE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux de restauration du clocher de l'église se dérouleront sur l'année 2012 et l'année 2013. Compte tenu de l'enveloppe prévisionnelle de ces travaux, il propose de solliciter l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil Général et Monsieur le Sénateur (réserve parlementaire) en vue d'obtenir des aides.

Adopté à l'unanimité

Beaumont-en-Auge, le 25 novembre 2011

Le Maire,